



commission des jeunes  
du canton de vaud

Lausanne, le 25 août 2023

Département de la jeunesse, de  
l'environnement et de la sécurité  
À l'attention de Monsieur le Conseiller  
d'Etat, Vassilis Venizelos  
Place du Château 4  
1014 Lausanne

**Prise de position de la Commission de jeunes du Canton de Vaud sur  
l'ordonnance fédérale sur la loi fédérale sur la protection des mineurs  
dans les secteurs du film et du jeu vidéo (LPMFJ)**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

En vertu de l'art. 9 al.1, lettre c de la loi sur le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ), la Commission de Jeunes du Canton de Vaud (ci-après CdJ-Vaud) constituée de jeunes âgés entre 14 et 18 ans répond à la consultation et prend position sur l'ordonnance fédérale sur la loi fédérale sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo (LPMFJ).

Réunie en séance plénière le 21 août 2023, la CdJ-Vaud a débattu de cet objet et souhaite vous exposer certains points de vues. Ils se présentent comme suit :

1. Nous souhaitons saluer la mise en place du comité d'experts, indépendant des prestataires des secteurs du film et du jeu vidéo. Nous relevons particulièrement la présence de professionnels de la protection de l'enfance dans ce dernier. En outre, il serait aussi opportun que des jeunes adultes intègrent le comité d'experts sur invitation et de manière ponctuelle afin de donner leur opinion et participer aux travaux du groupe.

2. La mise en place d'achats-tests est un moyen de prévention ayant fait ses preuves au sein du Canton de Vaud dans d'autres domaines tels que l'alcool et les cigarettes, la CdJ-Vaud salue la mise en place de ceux-ci au niveau fédéral et appuie son utilisation.
3. Nous sommes favorables au contrôle de l'âge comme prévu dans la loi mais, en parallèle, sommes très soucieux de la protection des données personnelles. Au vu des récents épisodes de hacking dans les administrations publiques, il est maintenant avéré que les données sont précieuses et doivent être protégées par tous les moyens. Le Conseil Fédéral doit mettre en place la surveillance la plus étroite sur les systèmes de surveillance des prestataires (services de streaming, etc.). En outre, un système où les données sont directement supprimées après leur vérification représente une mesure minimale aux yeux de la CDJ-Vaud.

Dans l'espoir que cette prise de position retiendra votre attention et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos meilleures salutations.

Au nom de la Commission de Jeunes du Canton de Vaud :



Elie Cuendet

Président du groupe de travail

Les membres du groupe de travail : Fatema Alipoor, Noura Bel Hammar, Pamposh Khurdi, Rayan Meldan, Atakan Mermud et Sara Sam